



Paris le 26 février 2009,

L'UMIH signe un nouveau protocole d'accord avec la Sacem

Au terme de douze mois d'intenses négociations, l'UMIH est parvenue à ses fins. Votre organisation vient de signer - **ce jour** - un nouveau protocole d'accord avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM). Ce nouveau protocole porte sur **les règles générales d'autorisation et de tarification des établissements de type discothèque et bar dansant**.

L'UMIH est le 1er syndicat à avoir signé ce nouvel accord. Un nouvel accord qui constitue une véritable avancée pour les professionnels de la nuit. En effet, votre organisation a obtenu notamment :

- une baisse de l'ordre de 15% à 30% sur les redevances versées actuellement à la Sacem. Le régime général s'élève désormais à 4,39% (adhérent UMIH) sur une assiette de 65% du chiffre d'affaires H.T, déduction faite des vestiaires et de la vente à emporter
- une simplification des procédures de traitement
- la mise en place d'un régime forfaitaire très favorable pour la profession qui passe de 152 450 euros H.T à 300 000 euros H.T déduction faite des vestiaires et de la vente à emporter
- la création d'une commission paritaire nationale et régionale auxquelles l'UMIH participera

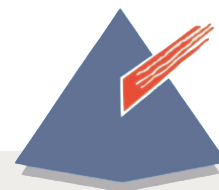
Le dossier a été construit et défendu par Bernard Quartier, président de la FNCBD, Laurent Sotty, vice-président en charge des discothèques, Laurent Lutse, 2ème vice-président de la FNCBD et Brigitte Montserrat du service juridique de l'UMIH.

Le nouvel accord vous sera adressé prochainement par le service juridique dirigé par Annick Cros.

Service communication : communication@umih.asso.fr
Claire COSSON 06 11 82 85 28
Nathalie HEBTING - Sophie FILOCHE 01 44 94 19 94

A propos de l'UMIH :

L'UMIH - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - est la 1ère organisation patronale professionnelle du secteur des CHR en France. Plus de 80 000 adhérents - issus de l'hôtellerie indépendante, des chaînes volontaires et intégrées, de la restauration traditionnelle et étoilée, des cafés et du monde de la nuit - adhèrent volontairement à l'UMIH. Bénéficiant d'un solide maillage national, l'UMIH compte 102 bureaux à travers l'Hexagone. Organisée autour de grands axes - l'économie, le social, la fiscalité, le juridique, la communication - l'UMIH défend les intérêts des entreprises du secteur et est force de proposition auprès pouvoirs publics français et européens, à travers un lobbying permanent.



U M I H

UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE